La République du Centre - Vendredi 7 août 2020

SANTÉ ■ Le centre hospitalier conserve ses mesures face au Covid

La vigilance maintenue au CHAM

La crise sanitaire, qui persiste actuellement à travers le pays, conduit la direction du CHAM (centre hospitalier de l'agglomération montargoise) à rappeler les mesures à observer pour les visites.

LIMITATIONS. Dans le cadre de l'application du plan sanitaire, le CHAM réglemente les visites.

Les patients, visiteurs et accompagnants doivent porter obligatoirement un masque et se laver les mains au gel hydroalcoolique pour entrer dans les établissements du CHAM.

Des totems de prise de température instantanée sont en accès libre aux entrées du hall d'accueil principal et des urgences.

Les règles pour les visiteurs et accompagnants. Dans les services d'hospitalisation (médecine et chirurgie), les visites sont autorisées avec une seule personne de la famille du patient à la fois, de 16 à 19 heures.

En pédiatrie, les deux parents sont autorisés à rendre visite à l'enfant en pédiatrie et néonatologie.

Aux urgences pédiatriques, un seul parent est autorisé pour accompagner l'enfant.

En obstétrique-maternité, le conjoint peut entrer pour l'accouchement (si aucun symptôme) et pour rendre visite une fois par jour, sans limite de temps. Toute sortie est définitive. Le conjoint ne peut pas rester la nuit.

Dans le service de consultation gynéco-obstétrique, un accompagnant adulte est autorisé pour l'échographie. Il ne pourra assister qu'à l'acte d'échographie et devra quitter le service à son issue.

Au service des consultations externes, les accompagnants sont interdits, sauf dans les cas suivants, un seul accompagnant est autorisé si l'état de santé le nécessite ; un seul parent si le patient est mineur ; un traducteur peut accompagner si cela est nécessaire. ■